

## Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mercredi 18 décembre 2019 à 20h00

Président : M. Didier Torti  
Secrétaire : M. Vincent Chételat, secrétaire communal

Cette assemblée a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 44 du mercredi 28 novembre 2019 et par circulaire tous-ménages.

Les membres du Conseil communal sont tous présents. Trente citoyennes et citoyens sont venus assister aux débats.

Monsieur le président déclare l'Assemblée ouverte et souhaite la bienvenue aux membres de l'Autorité communale. Puis, il propose Madame AK et Monsieur CA qui sont nommés tacitement pour fonctionner en qualité de scrutateurs.

Monsieur le président donne ensuite lecture de l'ordre du jour publié sur la convocation :

1. Approuver le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mercredi 2 octobre 2019 publié sur le site de la Commune ;
2. Discuter et voter le budget 2020, fixer les éléments de base ;
3. Décider de la vente de la parcelle n° 437 du ban de Bourrignon pour le prix de Fr. 20.00/m<sup>2</sup> ;
4. Décider de l'achat d'une portion de la parcelle n° 174 du ban de Bourrignon, à savoir 1'500 m<sup>2</sup>, au prix de Fr. 20.00/m<sup>2</sup> ;
5. Discuter et voter le règlement communal de sécurité locale ;
6. Prendre connaissance du décompte de construction pour la réfection des dessertes agricoles et décider la consolidation du crédit en emprunt ferme d'un montant de Fr. 490'000.00 ;
7. Prendre connaissance du décompte de construction pour les travaux de rénovation du bâtiment Route Principale 38 et décider la consolidation du crédit en emprunt ferme d'un montant de Fr. 150'000.00 ;
8. Divers

Monsieur le président informe les personnes présentes d'une modification du point 4 de l'ordre du jour. La Commune souhaite acquérir 1'100 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 174 et non 1'500 m<sup>2</sup>. Des explications seront données ultérieurement.

### **1. Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du mercredi 2 octobre 2019 a été publié sur le site internet de la Commune. L'Assemblée ne demande pas sa lecture.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de l'Assemblée communale extraordinaire du 2 octobre 2019 avec remerciements à son auteur.**

### **2. Discuter et voter le budget 2020, fixer les éléments de base**

Monsieur Didier Torti passe la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Ce dernier explique que ce budget 2020 a été préparée selon la nouvelle norme comptable MCH2. Le budget 2020 présente un excédent de recettes de Fr. 65'250. Ce résultat est essentiellement dû au montant touché du fonds de péréquation financière.

Monsieur Roger Fleury passe ensuite le budget chapitre par chapitre.

<b>0 Administration générale</b>		<b>Budget 2020</b>		<b>Budget 2019</b>	
011	Législatif	3'500.00	0.00	1'000.00	0.00
012	Exécutif	36'210.00	3'300.00	31'800.00	4'000.00
022	Services généraux	56'250.00	10'400.00	59'250.00	9'800.00
029	Immeubles administratifs, non mentionnés ailleurs	2'950.00	600.00	4'150.00	600.00
<b>Total Administration générale</b>		<b>98'910.00</b>	<b>14'300.00</b>	<b>96'200.00</b>	<b>14'400.00</b>

Les amortissements, qui figuraient dans l'ancien chapitre 8, sont ventilés dès à présent dans leurs fonctions respectives, ce qui augmente légèrement les charges de chacun des nouveaux chapitres. Sinon, pas de remarque particulière.

<b>1 Ordre et sécurité publics - Défense</b>		<b>Budget 2020</b>		<b>Budget 2019</b>	
140	Questions juridiques	4'200.00	8'500.00	8'300.00	8'300.00
150	Service d'incendie et de secours (SIS)	6'200.00	6'200.00	6'500.00	6'500.00
161	Défense militaire	200.00	0.00	200.00	0.00
162	Défense civile	7'960.00	0.00	7'000.00	0.00
<b>Total Ordre et sécurité publics - Défense</b>		<b>18'560.00</b>	<b>14'700.00</b>	<b>22'000.00</b>	<b>14'800.00</b>

Il s'agit ici de la Police communale des Habitants, des Etrangers et des constructions qui est regroupée dans la fonction 140.

<b>2 Formation</b>		<b>Budget 2020</b>		<b>Budget 2019</b>	
212	Degré primaire	190'500.00	4'150.00	305'900.00	6'450.00
213	Degré secondaire I	121'450.00	0.00	24'900.00	0.00
219	Scolarité obligatoire non mentionnée ailleurs	850.00	0.00	0.00	0.00
220	Ecoles spécialisées	35'850.00	0.00	0.00	0.00
299	Formation, non mentionné ailleurs	500.00	0.00	500.00	500.00
<b>Total Formation</b>		<b>349'150.00</b>	<b>4'150.00</b>	<b>331'300.00</b>	<b>6'950.00</b>

Les charges de l'enseignement sont réparties dans 9 comptes différents. Le montant total prévisionnel des charges de l'enseignement atteint 111.27 millions de francs en 2020, alors que 110.49 millions étaient portés au budget 2019. Pour Bourrignon, cela représente une augmentation totale de Fr. 2'750.00.

Les amortissements, qui figuraient dans l'ancien chapitre 8, sont ventilés dès à présent dans leurs fonctions respectives, ce qui augmente légèrement les charges de chacun des nouveaux chapitres.

<b>3 Culture - Sports - Loisirs - Eglises</b>		<b>Budget 2020</b>		<b>Budget 2019</b>	
321	Bibliothèques	3'100.00	0.00	3'100.00	0.00
329	Culture	4'100.00	0.00	5'000.00	0.00
332	Mass média	1'300.00	0.00	0.00	0.00
341	Sports	16'850.00	1'500.00	0.00	0.00
342	Loisirs	700.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total Culture - Sports - Loisirs - Eglises</b>		<b>26'050.00</b>	<b>1'500.00</b>	<b>8'100.00</b>	<b>0.00</b>

La Municipalité a repris les installations sportives du FC Bourrignon (terrain et cantine). Quelques travaux seront à réaliser au niveau de la sécurisation de l'éclairage et pour l'entretien du bâtiment.

5 Prévoyance sociale		Budget 2020		Budget 2019	
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	3'900.00	1'700.00	3'700.00	1'700.00
532	Prestation complémentaires à l'AVS / AI	84'000.00	0.00	75'500.00	0.00
533	Prestation aux retraités	2'500.00	300.00	4'000.00	800.00
545	Prestations aux familles	600.00	0.00	800.00	0.00
559	Chômage	6'600.00	0.00	6'800.00	0.00
572	Aide économique	20'000.00	0.00	20'000.00	0.00
579	Assistance, non mentionné ailleurs	79'550.00	0.00	76'850.00	0.00
<b>Total Prévoyance sociale</b>		<b>197'150.00</b>	<b>2'000.00</b>	<b>187'650.00</b>	<b>2'500.00</b>

La participation des Communes au financement des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, de la contribution à la réduction des primes de l'assurance-maladie et des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative passe de 20.41 millions de francs facturés pour 2019 à 23.4 millions estimés pour 2020. C'est donc une participation de notre Commune qui passe de Fr. 73'346.00 en 2019 à Fr. 84'069.00 pour 2020.

Les charges de l'action sociale pour l'année 2020 sont estimées à 99.9 millions de francs réparties à raison de 28 % pour les Communes et 72 % pour l'Etat. Pour Bourrignon, c'est une charge estimée à Fr. 97'500.00, de laquelle il est nécessaire de déduire les avances déjà effectuées.

6 Trafic et télécommunications		Budget 2020		Budget 2019	
615	Routes communales	104'460.00	85'000.00	163'300.00	74'200.00
621	Infrastructures des transports publics	4'000.00	0.00	0.00	0.00
622	Trafic régional et d'agglomération	3'300.00	0.00	3'300.00	0.00
<b>Total Trafic et télécommunications</b>		<b>111'760.00</b>	<b>85'000.00</b>	<b>166'600.00</b>	<b>74'200.00</b>

Pas de commentaire particulier si ce n'est que les amortissements, qui figuraient dans l'ancien chapitre 8, sont ventilés dès à présent dans leurs fonctions respectives, ce qui augmente légèrement les charges de chacun des nouveaux chapitres.

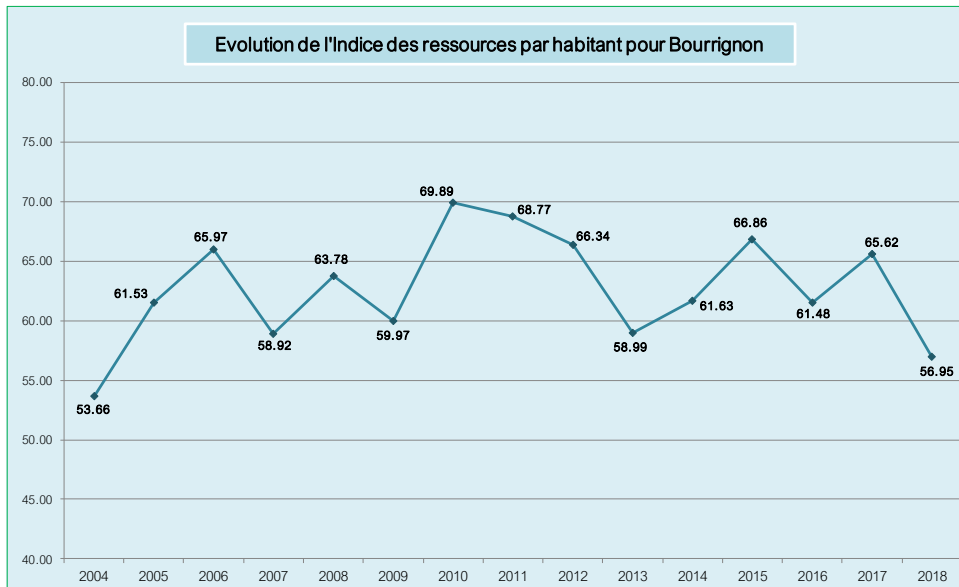
7 Protection de l'environnement - Aménagement du territoire		Budget 2020		Budget 2019	
710	Approvisionnement en eau	104'650.00	140'400.00	140'400.00	140'400.00
720	Assainissement des eaux	33'950.00	34'600.00	37'250.00	37'250.00
730	Gestion des déchets	19'270.00	20'800.00	20'900.00	20'900.00
771	Cimetières, crématoires	5'300.00	1'900.00	6'100.00	1'900.00
779	Protection de l'environnement, non mentionné ailleurs	1'600.00	0.00	600.00	0.00
790	Aménagement du territoire	6'800.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total Protection de l'environnement - Aménagement du territoire</b>		<b>171'570.00</b>	<b>197'700.00</b>	<b>205'250.00</b>	<b>200'450.00</b>

Avec l'introduction du nouveau plan comptable et de ses règles, les bénéfices ou les pertes des financements spéciaux (anciennement services communaux) restent apparents et font intégralement partie du compte de résultat global. Pour chacun de ces financements, un compte de résultat est établi.

9 Finances et impôts		Budget 2020		Budget 2019	
910	Impôts	16'600.00	567'300.00	16'600.00	556'700.00
930	Péréquation financière et compensation des charges	6'500.00	211'800.00	0.00	124'800.00
961	Intérêts	23'500.00	4'600.00	32'300.00	14'800.00
963	Immeubles du patrimoine financier	32'200.00	20'000.00	6'600.00	20'000.00
969	Patrimoine financier non mentionné ailleurs	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>Total Finances et impôts</b>		<b>78'800.00</b>	<b>803'700.00</b>	<b>55'500.00</b>	<b>716'300.00</b>

Les rentrées fiscales restent stables, au même titre que la population résidente.

Pour l'année 2018, le Délégué aux affaires communales a établi le nouveau revenu fiscal harmonisé, ainsi que l'indice des ressources par habitant (IR), basé sur les comptes 2018 de toutes les Communes jurassiennes. Pour Bourrignon, les rentrées fiscales sont très stables. C'est certainement la raison pour laquelle l'IR passe de 65 à 56 points. Cette baisse influence la péréquation financière directe : nous toucherons du fonds une somme de Fr. 202'230.00, ainsi que Fr. 9'663.00 de compensation pour faible densité de population. En revanche, nous aurons à verser Fr. 6'500.00 pour les charges de centre.



Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Roger Fleury pour ses explications et ouvre la discussion.

*Monsieur EM souhaite savoir ce que comporte le montant porté au budget pour la défense civile. Il s'agit essentiellement des coûts liés à l'abri PC. Le Conseil communal a souhaité laisser un montant pour l'entretien général de cette construction de Fr. 5'000.00.*

*Monsieur EM demande à combien s'élève la dette de l'abri PC. Cette dette se monte actuellement à Fr. 21'160.00 et l'amortissement annuel est de Fr. 1'010.00.*

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité le budget 2020 qui présente un excédent de recettes de Fr. 65'250.00.**

### **3. Décider de la vente de la parcelle n° 437 du ban de Bourrignon pour le prix de Fr. 20.00/m<sup>2</sup>**

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Michel Eggenschwiler, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Ce dernier informe que cette parcelle a fait l'objet d'une étude géologique afin de savoir si cette parcelle pouvait être construite, ce qui est le cas. Il n'a pas d'autres informations à donner.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Michel Eggenschwiler et ouvre la discussion.

*Monsieur RJ trouve que c'est une bonne nouvelle de pouvoir vendre cette parcelle et d'y voir construire une maison.*

*Monsieur CK remercie les Autorités communales de l'aide apportée aux jeunes familles du village eu égard au prix spécial de cette parcelle. Monsieur Michel Eggenschwiler signale qu'il ne s'agit pas d'un prix spécial car les autres parcelles du Droit-Mont se sont vendues au prix de Fr. 12.00/m<sup>2</sup>. De plus, ce*

prix a été fixé en tenant compte de l'état du terrain et des mesures particulières à prendre pour le stabiliser.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Toutefois avant de passer au vote, Monsieur le président demande aux personnes concernées par la vente de cette parcelle de se retirer.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à la majorité moins 1 abstention, la vente de la parcelle n° 437 du ban de Bourrignon pour le prix de Fr. 20.00/m<sup>2</sup>.**

**4. Décider de l'achat d'une portion de la parcelle n° 174 du ban de Bourrignon, à savoir 1'500 m<sup>2</sup>, au prix de Fr. 20.00/m<sup>2</sup>**

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Michel Eggenschwiler, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Le plan d'aménagement local, accepté dernièrement, a permis à la Commune de créer une extension de la zone à bâtir par la création d'une parcelle d'environ 1'500 m<sup>2</sup> à l'Est du la Rue du Chésal. Initialement, le Conseil communal souhaitait également acheter une bande de terrain le long de la Route Principale pour le projet de traversée du village et plus spécialement pour y construire un trottoir. Entretemps, des discussions ont également été menées avec le propriétaire du terrain se trouvant de l'autre côté de la route pour l'acquisition d'une surface pour la réalisation de ce trottoir. Finalement, c'est la solution avec le propriétaire de la parcelle n° 180 (Monsieur Pierre Frund) qui a été retenue. Raison pour laquelle le Conseil communal propose de réduire le nombre de m<sup>2</sup> à acheter sur la parcelle n° 174 et de passer de 1'500 m<sup>2</sup> à 1'100 m<sup>2</sup>.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Michel Eggenschwiler et ouvre la discussion.

*Monsieur Didier Torti demande si le Conseil communal avance dans le projet de morcellement de la parcelle n° 174 en vue de la vente de ces parcelles. Ce morcellement est en cours.*

*Monsieur CG demande ce qui se passe avec le garage et la parcelle n° 409. Le Conseil communal souhaite acquérir cette parcelle et les tractations sont en cours avec les propriétaires.*

*Monsieur EM demande pourquoi la parcelle n° 469 ne fait pas partie de la nouvelle zone de construction. Cette parcelle appartient déjà à la Commune et fait partie intégrante de la nouvelle zone à bâtir.*

*Madame DM demande pourquoi la Commune veut acheter du terrain sur l'autre côté de la route. Cet achat est en lien avec la future construction d'un trottoir dans le cadre du projet de traversée du village.*

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, l'achat d'une portion de la parcelle n° 174 du ban de Bourrignon, à savoir 1'100 m<sup>2</sup>, au prix de Fr. 20.00/m<sup>2</sup>.**

**5. Discuter et voter le règlement communal de sécurité locale**

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Michel Eggenschwiler, maire, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Les Autorités communales possèdent un règlement de police un peu vieux et les membres du Conseil communal souhaite pouvoir s'appuyer sur un règlement moderne. Monsieur Michel Eggenschwiler informe les ayants droit que le Conseil communal a essayé d'introduire dans ce nouveau règlement le fait que le bruit des cloches de l'église ne représente pas une nuisance. Cette proposition n'a pas trouvé grâce auprès des Autorités cantonales sous prétexte que les cloches de l'église appartiennent à la paroisse.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Michel Eggenschwiler et ouvre la discussion.

*Monsieur RB s'étonne que les cloches appartiennent à la paroisse.* Monsieur Michel Eggenschwiler lui répond que c'est bien le cas.

*Monsieur CG souhaite que le Conseil communal fasse un effort pour que les habitants du village respectent la propreté des trottoirs, notamment les propriétaires de chiens et de chevaux.* Le Conseil communal prend note et veillera à cela.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, le règlement de sécurité locale.**

## **6. Prendre connaissance du décompte de construction pour la réfection des dessertes agricoles et décider la consolidation du crédit en emprunt ferme d'un montant de Fr. 490'000.00**

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. La consolidation de ce crédit est possible car les subventions devraient être versées d'ici la fin de l'année. La situation est la suivante :

- Crédit de Fr. 770'000.00 : 1<sup>re</sup> étape
- Crédit de Fr. 110'000.00 : 2<sup>e</sup> étape

Ces deux crédits ont été acceptés lors de l'Assemblée communale du 10 mai 2016.

- Décompte final 1<sup>re</sup> étape : Fr. 770'011.50
- Décompte final 2<sup>e</sup> étape : Fr. 124'485.22
- Subventions touchées ce jour : Fr. 284'000.00
- Subventions à recevoir : Fr. 200'000.00
- Crédit de construction à ce jour : Fr. 690'016.30
- Fonds pour l'entretien des chemins à ce jour : Fr. 128'254.80
- Demande de consolidation à Fr. 490'000.00

Le montant définitif de la consolidation pourrait être inférieur à Fr. 490'000.00 en fonction d'un éventuel retrait sur le fonds pour l'entretien des chemins ainsi que des montants définitifs des subventions à toucher.

Le taux d'intérêts du crédit de construction est de 1.7%. Monsieur Roger Fleury indique qu'il est possible d'obtenir des prêts avec des taux négatifs auprès d'institution telle que Loan Boox, plateforme indépendante du marché des capitaux.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Roger Fleury et ouvre la discussion.

*Monsieur EM demande si le montant du fonds de l'entretien des chemins comprend déjà l'attribution de 2019.* Non, ce n'est pas le cas.

*Monsieur EM demande si ce fonds peut être réduit à Fr. 50'000.00 par exemple.* Oui, le règlement prévoit que ce fonds doit être maintenu au minimum à Fr. 30'000.00. Monsieur Marcel Ackermann signale que des chemins devront être réfectionnés, ce qui engendrera des coûts.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, la consolidation du crédit de construction pour la réfection des dessertes agricoles en emprunt ferme pour un montant de Fr. 490'000.00.**

## **7. Prendre connaissance du décompte de construction pour les travaux de rénovation du bâtiment Route Principale 38 et décider la consolidation du crédit en emprunt ferme d'un montant de Fr. 150'000.00**

Monsieur le président passe la parole à Monsieur Roger Fleury, caissier, pour la présentation de ce point de l'ordre du jour. Le décompte montre un dépassement de Fr. 50'000.00 dû à des travaux supplémentaires qui n'étaient pas prévus. Cette différence a été payée par les recettes courantes.

Monsieur Didier Torti remercie Monsieur Roger Fleury et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**L'Assemblée passe au vote à main levée et approuve, à l'unanimité, la consolidation du crédit de construction pour les travaux de rénovation du bâtiment Route Principale 38 en emprunt ferme pour un montant de Fr. 150'000.00.**

## 8. Divers

*Monsieur CG souhaite que le Conseil communal se penche sur le stationnement sauvage sur le territoire communal. Le Conseil communal en prend note et profitera du nouveau règlement accepté ce soir pour prendre des dispositions.*

*Monsieur EM souhaite connaître le solde de la dette concernant la viabilisation du Chésal. Ce solde se monte à Fr. 103'850.00. L'amortissement annuel représente Fr. 4'150.00.*

*Monsieur CA demande si le Conseil communal va participer à la campagne lancée par les Autorités cantonales et intitulée « 40 ans, 40 chêne ». Il trouve cette initiative sympathique et il est prêt à mettre un bout de pâturage à disposition pour planter quelques arbres. Monsieur Marcel Ackermann indique que le Conseil communal a transmis le dossier à la Bourgeoisie. Monsieur Rémy Koller, président de la Bourgeoisie indique qu'un tour du village sera réaliser ces prochains jours avec le garde-forestier afin de trouver les endroits adéquats.*

*Monsieur CK souhaite savoir quel est l'état des forêts de Bourrignon. Monsieur Rémy Koller signale que la situation des forêts de Bourrignon n'est pas catastrophique selon les informations reçues du garde-forestier.*

*Monsieur TS informe les personnes présentes que la société de la ludothèque a décidé de créer une nouvelle société afin de proposer des animations pour le village. Cette nouvelle association aura pour nom « Société d'animation de Bourrignon ». Un appel est lancé afin de trouver du monde pour faire partie de cette société. Concernant le téléthon, il mentionne que cette manifestation a permis de récolter un montant de Fr. 682.60.*

La parole n'est plus demandée, le président passe la parole à Monsieur le maire.

*« Dans le bulletin d'information que vous avez reçu dernièrement, je vous ai fait part des différents dossiers en cours ainsi que des sujets à venir.*

*Avant de clore cette assemblée de fin d'année 2019, je me permets de vous adresser comme de coutume, en mon nom ainsi qu'au nom de vos Autorités, les plus vifs remerciements pour votre participation et votre implication dans les multiples débats que nous avons eus au cours de cette année.*

*Nous voilà de nouveau au terme d'une année riche en événements heureux pour la plupart malheureux également puisque plusieurs de nos citoyens nous ont quittés.*

*La Fête du village, la visite de la fromagerie locale, le Téléthon, les vins chauds de l'Avent ainsi que plusieurs manifestations ont permis à la population de se retrouver pour de bons moments de convivialité. J'adresse mes remerciements à toutes les personnes de la Commune qui s'impliquent dans la vie communautaire à travers une tâche officielle ou bénévolement. Sans les nommer toutes et tous, je félicite*

*celles et ceux qui ont obtenu un diplôme, une distinction et qui font connaître et reconnaître Bourrignon loin à la ronde.*

*Notre collaboration avec le bureau communal de Develier continue d'être excellente. Je remercie Vincent, Roger, Laure, Ludivine et Fanny pour leur professionnalisme ainsi que pour leur gentillesse et l'accueil toujours chaleureux qu'ils réservent aux multiples requêtes de la population.*

*Je me permets au passage de rendre hommage à deux personnes qui, après de très longues années d'activité artisanale villageoise, ont décidé de prendre leur retraite en cette fin d'année. Eh oui, Clotilde et Louis Frund enfourneront le 24 décembre prochain leurs dernières fournées. Plus de crépitement du bois sec et de volutes de fumée déjà très tôt le matin. Plus de fumet particulier qui envahi le quartier avec un soupçon d'odeur de fumée conférant à l'endroit une saveur particulière. C'est une page importante de la vie locale qui se tourne et qui va nous manquer. Ce n'est pas que le bon pain et la bonne tresse qui manqueront. Mais c'est aussi et surtout l'ambiance née de cette activité qui dure depuis plus de 20 ans. Qui d'entre nous n'a jamais fait un brin de causette avec des gens d'en-bas venus chercher le pain et du même coup le soleil. Ou partagé dans ce bon stress du vendredi une anecdote relatée par un client souvent méconnu venu de je ne sais où pour chercher ses deux pains bien cuits. Clotilde et Louis ainsi que leurs nombreux employés ont su créer et conserver un décor, une hospitalité une convivialité pour que chacune et chacun ait envie d'y revenir. La porte fenêtre du salon qui s'ouvre, un petit vermouth kirch vite avant la prochaine fournée, un petit coup de rosé mais alors rapide, j dois remplacer la Clo, viens déjà dedans, ou alors ces moments en fin de journée autour de la table pour raconter les événements du jour et pour manger un bout de fromage, et bien sûr un triquet de pain. Il y a eu aussi ces nombreux samedi matin sur un banc et ensuite dans votre roulotte où vous avez animé le marché de Delémont, qu'il pleuve ou qu'il vente. Tous les deux, avec votre nature attachante et votre soucis permanent de bien servir tout le monde, vous avez contribué à la vie communautaire villageoise en sachant et en osant prendre des risques en y mettant tous vos moyens et votre enthousiasme. Vous avez, j'allais l'oublier aussi, fabriqué pendant de nombreuses années des fromages et des yaourts au lait de brebis dont nos papilles ont conservé le goût. Il est facile de comprendre, qu'après ces nombreuses années d'une activité à laquelle vous avez tant donné, vous laissez le soin à d'autres d'imaginer l'avenir peut-être sous une autre forme.*

*Bon vent à vous deux Clotilde et Louis, prenez du temps pour vous. Ne faites pas comme tous les retraités qui n'ont jamais le temps. Gardez-en assez pour que nous puissions vous retrouver souvent pour boire un verre et partager de bons moments.*

*Voilà, pour terminer je tiens à remercier mes collègues du Conseil communal pour l'immense travail effectué durant cette année tant au niveau de la présence aux nombreuses séances qu'au suivi exemplaire des dossiers. Un merci également aux membres des différentes commissions, aux employés communaux, aux personnes qui embellissent et décoorent le village.*

*Encore une fois, comme le veut la coutume, la Commune vous invite à partager un petit moment récréatif à la suite de cette Assemblée en partageant le vin chaud ici même. Merci à Chantal, mon épouse, de l'avoir préparé. Je vous signale que le vin chaud de ce soir est offert justement par Clotilde et Louis qui tenaient particulièrement à marquer le coup. Grand merci à vous. Je vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et je me réjouis de vous retrouver pour l'aventure 2020 ».*

Monsieur Didier Torti remercie à son tour les personnes présentes pour leur implication dans la vie du village. Il remercie également le Conseil communal et les employés communaux pour tout le travail accompli durant cette année et présente ses vœux les meilleurs pour la nouvelle année à toutes et tous.

Madame CF tient également à remercier toute la population pour son soutien tout au long de leur activité de fabrication du pain.



Monsieur le président lève la séance à 21h05, en présence de trente-six personnes, membres de l'Assemblée communale. Il souhaite une belle fin de soirée à toutes et tous.

Au nom de l'Assemblée communale

Le président :

Didier Torti

le Secrétaire

Vincent Chételat